



## Covid-19 : Toutes et tous solidaires

La situation sanitaire s'aggrave dans la métropole grenobloise. Tous les indicateurs sont désormais en hausse, y compris le taux d'occupation des lits en réanimation (plus d'une quinzaine).

Le Ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé mercredi soir que la métropole de Grenoble était désormais placée en « zone d'alerte renforcée », ce qui entraîne des nouvelles restrictions sanitaires.

En concertation avec la Ville de Grenoble, la Préfecture de l'Isère a précisé ce jour les mesures mises en place :

A compter du samedi 26 septembre 2020 à 00h00 :

- Les rassemblements organisés dans les établissements recevant du public de type PA, X, L et CTS ainsi que sur l'espace public sont limités à 1 000 personnes (hors équipe organisatrice, exposants et dispositifs de secours). Dans le cadre de ces événements, les débits de boissons temporaires et les buffets sont interdits. Seule la restauration collective servie à table est autorisée dans le respect des mesures barrières, d'une limite de 10 personnes

par table et d'un mètre minimum entre les tables.

- Les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public (plages, places, parcs et jardins..) sont interdits, à l'exception :

- des manifestations à caractère revendicatif qui ont fait l'objet d'une déclaration en préfecture (art. L.211-1 du code de la sécurité intérieure) ;
- des rassemblements à caractère professionnel ;
- des services de transports de voyageurs ;
- des établissements recevant du public dans lesquels l'accueil du public est autorisé ;
- des cérémonies funéraires ;
- des visites guidées organisées par des personnes titulaires d'une carte professionnelle ;
- des marchés, pouvant accueillir dans leur ensemble plus de 10 personnes, mais à l'intérieur desquels il convient de prévenir les regroupements de plus de 10 personnes.

- La musique amplifiée et la consommation d'alcool sur la voie publique sont interdites.

- Les salles de sport, gymnases et piscines (ERP de type X) sont fermés au public, à l'exception :

- des groupes scolaires et activités sportives participant à la formation universitaire ;

- des activités parascolaires et toute activité sportive de mineurs et périscolaires ;
- des sportifs professionnels et de haut niveau ;
- des formations continues mentionnées à l'article R.212-1 du code du sport ;
- des activités sportives ou physique de plein air.

A compter du lundi 28 septembre 2020 à 00h00 :

- Les événements suivants : réunions amicales ou familiales (mariages, communions,...), soirées étudiantes, tombolas, événements associatifs, anniversaires et lotos organisés dans un établissement recevant du public, notamment les salles des fêtes et salles polyvalentes (ERP de type L), sont limités à 30 personnes. Le respect des mesures barrières, dont le port du masque, et de la distanciation physique d'un mètre minimum entre les personnes est obligatoire.

- Les salles des fêtes et salles polyvalentes (ERP de type L) pour ce qui concerne les activités festives et associatives sont fermées au public.

- A partir de 22h00, les débits de boissons n'exerçant pas une activité de restauration à table sont fermés. Dans les autres établissements et à partir de 22h00, la vente de boissons n'est autorisée que dans le cadre d'une restauration servie à table dans le respect des mesures barrières, d'une limite de 10 personnes par table et d'un mètre minimum entre les tables.

- le port d'un masque de protection est obligatoire pour toute personne de 11 ans ou plus dans l'espace public, de 06h00 à 01h00 sur l'ensemble du territoire de Grenoble.

Face à la dégradation de la situation sanitaire, la Ville de Grenoble appelle les Grenobloises et Grenoblois à rester mobilisés en respectant les mesures sanitaires en vigueur. Les personnes âgées et les personnes qui les côtoient doivent en particulier faire preuve de la plus grande vigilance.

### >SOUTIEN AUX FORCES VIVES

La crise sanitaire fragilise un certain nombre d'associations et d'acteurs culturels. La Ville s'est donc fortement mobilisée pour conserver des contacts réguliers, une écoute et un suivi des associations. Des premières aides ont été apportées depuis le début du confinement (maintien des subventions des événements annulés, subventions, gel des loyers,...).

Cet été, la Ville a renforcé l'offre culturelle, sportive et de loisirs :

-120 chantiers jeunes en appui aux associations,

- allongement de l'Été Oh ! Parc,

- un budget inédit de 168 000 € (avec une affectation maximale des crédits aux artistes), pour une programmation culturelle d'été dans tous les quartiers de Grenoble : 188 événements culturels ont ainsi réuni 22 000 personnes.

-etc.

Pour leur permettre de poursuivre et d'adapter leurs activités, la Ville de Grenoble a travaillé à un fonds de soutien au secteur associatif grenoblois, **et un fonds de soutien au secteur culturel grenoblois, actifs sur plusieurs exercices budgétaires**, qui seront proposés au prochain Conseil municipal.

### >RENFORCEMENT DE LA COORDINATION POUR AJUSTER, DEMOCRATISER ET ANTICIPER

La Ville de Grenoble renforce la coordination entre les différents acteurs en créant :

► Un comité scientifique et professionnel (psychologue, sociologue, infectiologue, médecin, paramédical...): pour analyser la gestion de la crise, coordonner les actions, évaluer les décisions, sous l'angle de la santé publique.

► Un comité de liaison avec les citoyen-nes : pour démocratiser la gestion de la crise, donner la parole aux habitant-es sur les différentes expériences de vie, anticiper

les préoccupations des citoyen-nes.

►Un comité de liaison avec des étudiant-es : pour fluidifier les échanges et le partage d'information (en lien avec les BDE, les enseignant-es, etc.).

Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé, déclare :

« *L'aggravation de la situation nous oblige toutes et tous, elle implique nécessairement des restrictions plus fortes et une prudence accrue. Cette vigilance est entièrement compatible avec la préservation de nos vies sociales. Y renoncer serait tout autant délétère que la maladie en tant que telle. Prenons soin les uns des autres* ».

